

**N° 6720<sup>1C</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

**PROJET DE LOI****concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat  
pour l'exercice 2015**

\* \* \*

**AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF  
LUXEMBOURGEOIS (COSL)**

(12.11.2014)

**PREAMBULE**

En début d'année, le COSL a publié son document „Concept intégré pour le sport au Luxembourg“ qui inclut une analyse de tous les aspects du sport au Grand-Duché. Le défi principal évoqué à travers le nouveau concept consiste à faire évoluer la politique du sport vers une politique de la société, donnant au sport davantage de reconnaissance dans la société, pour la société.

Un volet important du concept intégré constitue l'importance économique et le financement du sport. Parmi les pistes d'optimisation énoncées se proposant d'équilibrer à ses justes proportions la balance entre les contributions du sport – en tant que secteur transversal – au produit intérieur brut et les investissements de l'Etat dans le sport, il est suggéré de déterminer l'importance économique du sport par l'établissement de la situation réelle au Luxembourg par le biais de comptes satellites sport.

Le COSL renvoie donc, outre le présent avis, également à son étude précitée, jointe en annexe.

\*

**INTRODUCTION**

Après une année 2014 de transition, l'année 2015 sera émaillée sur le plan sportif d'événements majeurs que constituent la 16ème édition des Jeux des Petits Etats d'Europe (JPÉE) à Reykjavik ainsi que la 1ère édition des Jeux Européens (JE) à Baku en Azerbaïdjan.

A côté de cela, nos jeunes athlètes participeront au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne hiver au Liechtenstein et été en Géorgie.

La politique de rigueur budgétaire poursuivie par le gouvernement pour arriver progressivement à l'équilibre, ne doit pas lui faire oublier le rôle fondamental que joue le sport dans notre société, rôle qui est d'ailleurs reconnu par les autorités politiques comme en témoigne la déclaration commune européenne sur le rôle social du sport du 17 mars 2008.

Dans sa lettre au ministre des sports du 21 mai 2014, lors de l'élaboration du projet de budget pour l'année 2015, le COSL avait formulé les priorités suivantes:

- nécessité des appuis financiers revenant directement aux fédérations dans les domaines administratif et sportif;
- mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international (JPÉE et JE) et pour assurer une préparation optimale pour les Jeux Olympiques d'été à Rio en 2016;
- mise à disposition des crédits nécessaires pour la médecine sportive tellement importante notamment pour le sport de haut niveau (grand médico-sportif);

- débloqué de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action interministériel „Gesond iessen-méi bewegen“;
- maintien des moyens financiers nécessaires au Sport-lycée.

Sur base de ces considérations le COSL émet l'avis suivant quant au projet de budget du ministère des sports pour l'exercice 2015.

\*

### CONSIDERATIONS GENERALES

Les crédits octroyés aux dépenses courantes, hors institut national des sports, centre National Sportif et Culturel et ENEPS connaissent une progression de 5,5% par rapport à l'année 2014 qui était certes en régression importante par rapport à l'exercice 2013.

Au niveau des dépenses en capital, la progression est à nouveau importante, mais résulte pour un tiers d'un report dans le temps opéré au niveau du 9ème programme quinquennal d'équipement sportif couvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012. A relever l'enveloppe budgétaire de plus de 4.000.000.00.– d'euros destinée à des projets de rénovation.

\*

### CONSIDERATIONS PARTICULIERES

En analysant les divers articles budgétaires ayant trait au Ministère des Sports, on peut relever:

- une stagnation des subsides revenant directement au COSL et aux fédérations
- une régression des appuis financiers au plan d'action national „Gesond iessen-méi bewegen“
- une augmentation des crédits alloués à la lutte contre le dopage
- la continuation de l'encouragement du bénévolat dans le domaine du sport.

1. Le COSL regrette que les subsides alloués au Comité Olympique et aux Fédérations sportives (article 33.010) ne progressent pas, et déplore par ailleurs la régression de 3,10% au niveau de la participation étatique à l'indemnisation des cadres administratifs et des entraîneurs des fédérations (nouvel article 33.013, englobant l'ancien article 33.013 et l'ancien article 33.022).

2. Le COSL note avec satisfaction l'augmentation de 3,58% au niveau de la participation aux frais de fonctionnement de l'agence nationale et de l'agence mondiale antidopage.

3. Le COSL se doit de souligner qu'en dépit de l'augmentation significative des crédits alloués au niveau de l'article 33.020 (10,39%), article incluant à côté de la préparation olympique encore les concepts fédéraux et mesures diverses de promotion et la section de sports d'élite de l'armée, le montant de 200.000,00.– euros y budgétisé comme contribution dans l'intérêt de la préparation olympique a été révisé à la baisse par rapport à l'avis formulé par le COSL dans sa lettre du 21 mai 2014 et risque de s'avérer largement insuffisant pour faire face aux coûts élevés de la préparation aux Jeux Olympiques de Rio en 2016, dont la préparation reviendra certainement plus coûteuse qu'une édition des Jeux sur le continent européen.

4. Le COSL constate le statu quo au niveau de la participation du Ministère des Sports au niveau de la dotation du sport-lycée, en espérant que celle-ci s'avérera suffisante.

5. Le COSL se réjouit des prévisions budgétaires visant à contribuer à l'apurement du déficit de 412.342,15.– euros enregistré au niveau du coût des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013, organisés en commun par le COSL, le Ministère des Sports et la Ville de Luxembourg (article 33.019).

\*

## CONCLUSION

Si le projet de budget 2015 est marqué à nouveau par la rigueur, les crédits alloués au Ministère des Sports restent globalement à un niveau satisfaisant en les comparant aux prévisions budgétaires des exercices précédents. Ils ne sauront cependant être ni à la hauteur du concept intégré pour le sport au Luxembourg, ni suffire pour amorcer l'évolution d'une politique du sport vers une politique sociale qui renforce l'intérêt de la politique pour le sport, tout en reconnaissant son importance pour la société et en l'acceptant comme une priorité politique.

Pour permettre au Luxembourg de devenir plus performant en termes de sport et pour qu'il puisse viser à faire partie du nombre croissant des pays capables de décrocher une médaille olympique, nos gouvernants ne pourront faire l'impasse sur une augmentation conséquente des crédits alloués au sport.

Le COSL tient à rappeler également dans ce contexte, une fois de plus, que tout investissement dans le sport est également un investissement dans le domaine social, la santé, l'intégration et dans nos générations futures, sans oublier le 3ème âge.

Le bénévolat, le mécénat et le sponsoring du secteur privé étant en diminution inquiétante, il devient vital d'augmenter fortement les crédits étatiques au profit du mouvement du sport au cours des prochaines années pour concrétiser l'ambition affichée par la loi sur le sport du 1er juillet 2005.

Strassen, le 12 novembre 2014

